

Rapport moral 2013 et rapport d'orientation 2014-2015

Il m'appartient de présenter pour la troisième fois le bilan de l'année écoulée et de soumettre à l'Assemblée générale les orientations pour la prochaine mandature 2014-2015.

Un rappel préliminaire : alors que le rapport d'activité et le rapport moral sont établis en année civile, les orientations votées en assemblée générale engagent les administrateurs sur la durée de leur mandat.

C'est donc le conseil d'administration dans son ensemble qui vous rend compte aujourd'hui de l'état d'avancement des orientations votées à l'Assemblée générale du 2 juin 2013.

Il avait été proposé une réflexion sur les cinq axes suivants :

- L'application effective des droits des personnes détenues
- Le développement de l'ANVP autour du recrutement, du soutien au réseau des adhérents et de la diffusion du projet associatif
- La formation des visiteurs de prison, des correspondants, des présidents de section et des équipes interrégionales
- La définition d'une politique de partenariats
- La poursuite et le développement des contacts européens

sur lesquels votre Bureau et votre Conseil d'Administration ont travaillé durant l'année écoulée.

L'application effective des droits des personnes détenues

Le travail en prison.

Cette réflexion avait été menée l'année dernière sous la conduite de Michel Gogny-Goubert et il était impératif que l'ANVP poursuive son action pour faire avancer ce dossier.

La question prioritaire de constitutionnalité n'ayant pas été retenue, le Conseil d'Administration a décidé de saisir le ministère de la Justice, la direction de l'Administration pénitentiaire et les parlementaires.

La ministre de la Justice, par l'intermédiaire de sa directrice de cabinet, Madame Maugué, a accusé réception de notre travail et nous a fait savoir que ses services étudieraient nos propositions. C'est une première mais force est de constater que l'étude est longue ; nous n'avons plus de nouvelles depuis, pas plus que du côté de la Directrice de l'Administration pénitentiaire, Madame Isabelle Gorce.

Au niveau des parlementaires, les échos ne sont pas remontés en quantité : six parlementaires ont posé des questions aux ministres concernés, une sénatrice nous a reçus pour discuter de nos propositions en promettant de bâtir un argumentaire pour la ministre de la Justice sur la base de nos propositions. Depuis, plus de nouvelles...

Le droit d'expression collective des personnes détenues.

Lors de notre entrevue avec Isabelle Gorce en décembre 2013, nous avons appris que le projet de décret prévu par le Conseil d'État différerait du rapport de Cécile Brunet-Ludet.

L'expression « droit de consultation sur les activités » y figure et non pas « droit d'expression ».

Une autre différence notable concerne la création d'instances de débat, une expression qui paraît à la fois trop rigide et trop exclusive par rapport à la diversité des établissements pénitentiaires.

Dans ce décret qui devrait sortir courant 2014, est prévue la création d'une obligation de consultation, deux fois par an, en association avec le SPIP et d'autres intervenants dont la nature n'est pas précisée. Le chef d'établissement devra définir les modalités et rendre compte annuellement de l'objet de la consultation, des personnes concernées et des résultats.

Dans ce dossier, Il faudra réitérer la démarche en 2014 et être pugnace. C'est d'ailleurs ce que nous a conseillé Jean-Marie Delarue, Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) au cours d'une rencontre en janvier 2014.

La contrainte pénale.

Le projet de loi dit « réforme pénale », comprend la création d'une nouvelle peine, « la contrainte pénale », qui s'appuie sur des expériences dans d'autres pays occidentaux.

Elle vise à mieux prévenir la récidive en réduisant le recours à l'incarcération pour les délits passibles d'une peine de prison inférieure à 5 ans, au profit d'une peine exercée en milieu ouvert, dont le contenu sera largement défini. L'exécution sera suivie par les services pénitentiaires d'insertion et de probation sous le contrôle du juge de l'application des peines.

Cette définition de l'essentiel des modalités d'exécution, après le jugement pénal, est la principale originalité de la contrainte pénale par rapport aux mesures existantes dites alternatives à l'incarcération.

En donnant aux services chargés de la faire exécuter un pouvoir d'appréciation, elle personnalise largement la peine, et en cela modifie fortement la culture pénale française.

Les SPIP sont donc en première ligne et la concertation est en cours.

Isabelle Gorce, Directrice de l'Administration pénitentiaire, a annoncé un délai d'une à deux années après le vote de la loi pour l'élaboration par l'AP d'un outil de référence de la situation sociale et familiale de la personne condamnée et de ses risques de récidive.

Cependant dès maintenant, se pose la question de l'opportunité de l'intervention des bénévoles associatifs dans un accompagnement des personnes sous contrainte pénale. Cette intervention éventuelle ne peut être improvisée en dernière minute et implique un temps de préparation et un temps de concertation avec l'AP car certaines des personnes, aujourd'hui condamnées à des peines de prison, seraient demain condamnées à la contrainte pénale et l'application de ce dispositif pourrait affecter à terme le nombre et la « typologie » des personnes incarcérées.

Le groupe de travail « contrainte pénale » n'avait pas vocation à se prononcer sur l'opportunité de la future « loi pénale », mais de préparer une stratégie d'action de l'ANVP que l'on retrouvera dans les orientations 2014-2015.

Lutte contre l'illettrisme.

Cette action (plus globalement appelée « bourses nationales ») a du mal à se mettre en place dans un certain nombre d'interrégions bien qu'il s'agisse d'une décision qui a été entérinée par un vote du Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2013.

Dans l'état actuel, la région Nord l'a poursuivie et étendue (Sequedin, Annœullin, Arras, Longuenesse), les régions de Paris (Fresnes) et de Bordeaux (Poitiers-Vivonne, Saintes) se sont mises en route ainsi que celle de Marseille qui a mis en place un groupe de travail sur le sujet.

Il conviendra de revoir notre façon de procéder pour que cette action « Lutte contre l'illettrisme et bourses d'études » soit impérativement étendue à toutes les régions.

Le développement de l'ANVP autour du recrutement, du soutien au réseau des adhérents et de la diffusion du projet associatif

Les grandes orientations 2013, votées lors de la dernière assemblée générale, indiquaient comme priorité l'optimisation du recrutement de nouveaux membres.

Cette action, pilotée par Claude Saumier, vice-président, était aussi reprise dans le nouveau projet associatif approuvé en Mai 2012.

En 2011 et 2012, le nombre des « entrées » (*nouvelles adhésions*) était inférieur à celui des « sorties » (*démissions et radiations pour non paiement de cotisation*).

L'année 2013 aura répondu globalement à nos attentes avec l'inversion de cette tendance ;

le nombre d'adhésions (277) ayant compensé les départs (187) pour aboutir à un solde positif de 90 membres à la fin de 2013 et à un accroissement net de 6 % des membres de l'association. Mais il faut cependant constater que le nombre de visiteurs de prison a tendance à ne pas évoluer de manière significative.

Ce résultat a été notamment réalisé grâce à :

- la mise en place d'une action originale : inviter nos membres à rester adhérents quand ils abandonnent leur mission de visiteur ;

- une plus forte implication du réseau des présidents de sections et des correspondants d'établissements qui a permis le recrutement de membres associés et de membres bienfaiteurs ;
- un suivi attentif des cotisations pour éviter de perdre certains membres.

Tout cela a été rendu possible par la disponibilité du personnel salarié en termes de relances et de suivi d'activité.

Ce résultat encourageant ne doit pas nous faire oublier qu'un effort reste à faire : nous sommes toujours à moins de 50 % de l'objectif du ratio défini dans la convention, à savoir 1 visiteur pour 20 personnes détenues. C'est pourquoi il nous faut un objectif ambitieux : 2000 adhérents fin 2015.

La formation des visiteurs de prison, des correspondants, des présidents de section et des équipes interrégionales

Sous la conduite de Didier Baudoin, vice-président, la formation a été marquée par trois faits majeurs en 2013 : l'adoption d'une nouvelle terminologie des actions de formation, un budget important et une disparité géographique en matière d'offre de formations.

L'adoption d'une nouvelle terminologie des actions de formation et le lancement de nouveaux axes de formation :

Elle résulte de :

- la révision du cahier des charges opérée en 2012-2013 : formation initiale, environnement du visiteur, écoute ou accompagnement, approche du monde judiciaire et de la justice pénale, exécution de la peine, groupes de paroles ou groupes d'analyse de la pratique ;
- la présentation des actions de formation de l'ANVP au Ministère de la Jeunesse et des Sports (Fonds de Développement de la Vie associative - FDVA) ; des actions rassemblées sous la rubrique "Adapter son bénévolat à la spécificité pénitentiaire", augmentées des actions de formation propres à la prévention du suicide et aux addictions ;
- la création de deux formations, l'une concernant la collecte de fonds (fundraising) et l'autre relative à la formation des formateurs.

Un budget important :

Le budget formation 2013 s'est élevé à 89 615 €, grâce à des ressources réparties de la façon suivante :

- 44 100 € du FDVA (+ 21% par rapport à 2012).- 20 000 € de M6 : ce financement n'est pas reconduit en 2014.
- 25 515 € : fonds propres ANVP.

En dehors des groupes d'analyse de la pratique et groupes de paroles, les visiteurs se répartissent ainsi, sachant que certains visiteurs ont suivi plusieurs formations en 2013 :

- | | |
|--|--------|
| • l'environnement du visiteur (formation initiale) | : 45% |
| • l'accompagnement (ou l'écoute) | : 13 % |
| • la prévention du suicide | : 5 % |
| • l'approche du monde judiciaire et de la justice pénale | : 20 % |
| • l'exécution de la peine | : 10 % |
| • la responsabilisation des bénévoles | : 4 % |
| • la comptabilité et la gestion financière | : 1 % |
| • la collecte de fonds (fundraising) | : 1 % |

Une disparité géographique :

Malgré une offre assez large de formations, celles-ci ont été organisées selon une implantation géographique particulière, due notamment à :

- des difficultés de compréhension des nouveaux intitulés de formation de la part de certains acteurs de terrain, source d'un manque de réactivité local.
- une réactivité très positive du siège pour l'organisation de formations variées, des plus classiques aux plus innovantes.

Depuis maintenant deux ans, l'ANVP participe régulièrement à la formation des personnels de l'Administration pénitentiaire à l'ENAP.

La définition d'une politique de partenariats

Contact avec l'Administration pénitentiaire.

Les questions posées à Madame Gorce lors de la réunion du 19 décembre 2013 étaient nombreuses : délais d'agrément, participation à la CPU, carte spécifique pour les visiteurs, SPIP qui refuse de recruter, subvention 2014, lutte contre l'illettrisme ...

On ne peut pas dire que nous sommes ressortis satisfaits de cette entrevue. Certes nous avons été écoutés mais certainement pas entendus notamment sur le droit d'expression collective des personnes détenues, sur le travail en prison et sur la future contrainte pénale.

La seule chose qui nous a été affirmée était que la subvention 2014 pour notre association serait la même qu'en 2013. Une bonne nouvelle nous est cependant parvenue le 17 mars 2014 : la subvention de 25.000 euros a été remise au niveau de celle de 2012.

FARAPEJ.

Au cours de cette mandature, notre conseil d'administration a décidé d'adhérer à la FARAPEJ.

L'ANVP a désormais un représentant au sein du conseil d'administration de cette association en la personne de Didier Baudoin.

AUXILIA.

La convention avec Auxilia a été réaménagée et un engagement pour cinq ans lie désormais nos deux associations dont la taille est voisine :

- L'ANVP compte 1190 visiteurs dont 135 correspondants (base janvier 2014) pour les 191 établissements pénitentiaires.
- Auxilia compte un peu plus de 1000 bénévoles dont environ 80 Correspondants de Prison (CP). Les deux associations partagent des valeurs et des objectifs communs (respect de la dignité de la personne détenue et soutien à sa (ré) insertion) et leurs interventions sont complémentaires. C'est pourquoi, il est souhaitable que les collaborations soient fréquentes et positives pour mieux répondre aux besoins des Personnes Sous Main de Justice et qu'un meilleur maillage aux niveaux local, régional et national soit recherché dans le cadre de cette convention.

Les deux associations feront la promotion du droit aux visites et du droit à la formation :

- Le VP informera les personnes détenues de la possibilité de bénéficier des cours d'Auxilia soit en rencontrant un CP d'Auxilia, soit en écrivant directement à la Direction nationale.
- Le CP Auxilia informera les personnes détenues de la possibilité de demander à rencontrer un VP
- Dans cet esprit, la présence de nos deux associations dans chaque établissement pénitentiaire sera désormais recherchée ; pour commencer, un recensement des établissements non pourvus ou insuffisamment pourvus sera entrepris, sachant que dans les établissements où il n'y a pas de CP Auxilia, les VP peuvent être sollicités pour rencontrer un apprenant si le suivi et la qualité de la relation pédagogique le nécessitent. Cette démarche doit cependant obtenir l'aval du SPIP.

GNCP.

Il y a plus de 20 ans, quand les JNP ont été inventées par la FARAPEJ, cet événement était quasiment le seul lieu et le seul moment où l'on parlait des prisons en France : le GNCP organisait un événement national et la presse s'en faisait l'écho.

Aujourd'hui, il n'y a pas une semaine durant laquelle se déroule un événement important sur les prisons.

Pourtant, le GNCP n'a pas organisé d'événement national en 2013 car personne ne s'était déplacé et la journée des films de prisons n'avait regroupé que les habituels bénévoles de Paris en 2012.

Le GNCP souhaite désormais se consacrer au travail de partenariat entre toutes les associations qui entrent en prison. Il a inauguré cette démarche en janvier 2014 par une réunion consacrée à un dossier sur « le rôle, les missions et la déontologie de l'intervenant extérieur en prison » en cours de réalisation à la Direction de l'Ad-

ministration pénitentiaire. Nous avons assisté à cette réunion pour marquer l'intérêt de l'ANVP à cette évolution du GNCP même si les visiteurs de prison sont moins concernés par ce dossier.

En 2014, les Journées Nationales des Prisons se dérouleront du 24 au 30 novembre. Le thème, dont le titre "Des murs et des hommes" n'est pas définitif, traiterait d'architecture carcérale, de comment on construit les prisons aujourd'hui, aborderait la taille des établissements, les nouveaux établissements, les PPP (partenariat public privé), la surpopulation, ...

Ce thème serait surtout l'occasion de parler de la manière dont la configuration des lieux conditionne la peine (encellulement individuel, espaces collectifs, locaux pour les activités, locaux pour le travail, espace pour les parloirs familles (ainsi que les Unités de vie familiale-UVF, lieux d'accueil des familles) et comment l'espace permet ou interdit la création d'une collectivité, l'émergence d'une expression et d'une socialisation en prison.

Parallèlement nous inaugurons un partenariat plus élargi sur les dossiers qui nous impliquent fortement comme la contrainte pénale et cette démarche nous rend plus efficaces dans nos missions.

La poursuite et le développement des contacts européens.

Après une année 2012 marquée par l'obtention d'une récompense - Le Lys Européen pour l'engagement citoyen en Europe - et la reconnaissance de la fondation Robert Bosch pour la participation au concours - on y va - auf gehts -, les membres du groupe européen avaient trouvé un nouveau thème de projet : la coopération des bénévoles et des professionnels en vue de la resocialisation des personnes détenues.

Une première déconvenue - la demande de financement du projet présentée par notre partenaire Wolfgang Krell, n'a pas obtenu l'aval de la commission européenne ; la complexité de certaines procédures de l'Administration pénitentiaire pour autoriser les personnels à se déplacer à l'étranger et la surcharge de travail de certains chefs d'établissements (en France et à l'étranger) ont considérablement retardé les rencontres transfrontalières.

La rencontre Mons-Quévrechain s'est déroulée pour sa partie "Mons" le 15 février 2013 dans un excellent climat : accueil par le directeur, M. Axel Piers, une visite de l'établissement, un débat avec le directeur et deux surveillants syndicalistes et un repas convivial.

La rencontre prévue à Verviers (Belgique) entre des bénévoles et professionnels belges et allemands des deux Länder de Rhénanie du Nord Westphalie et Bade-Wurtemberg a dû être réduite à son expression purement allemande en raison d'une tempête de neige.

Mais la rencontre « retour » a eu lieu à Düsseldorf le 8 octobre 2013, réunissant une trentaine de participants dans un excellent climat.

Nos contacts belges et allemands soulignent les retombées positives de ces visites sur les relations entre visiteurs bénévoles et personnel de surveillance : ce climat favorable se diffuse à des établissements qui n'étaient pas directement concernés par les relations transfrontalières.

Nous avons bon espoir que les autres rencontres prévues en 2014 – Angleterre, Pays de Bade, Luxembourg - dans le cadre de ce projet se déroulent avec le même retentissement.

Parallèlement à ce projet, plusieurs membres de la commission se sont engagés pour préparer le congrès d'Angers. Les personnes qui interviendront pour présenter le régime carcéral de leur pays ont toutes participé à un moment ou un autre à nos rencontres, et leur venue est l'aboutissement d'un engagement fidèle et chaleureux.

Au delà de la mise en œuvre des orientations, d'autres temps forts ont marqué la vie de l'association durant la mandature.

Les Visiteurs sur Europe 1.

Ce fut incontestablement un moment fort de la vie de l'ANVP en 2013 : la première fois que notre association disposait d'un temps d'antenne de près d'une heure sur une radio nationale.

Les visiteurs de prison ont été nombreux à écouter et à apprécier la qualité des interventions des participants à cette émission. Cette émission a eu aussi un impact sur le grand public et nous avons eu quelques adhésions dans les semaines suivantes.

Un sondage par Internet.

A la suite de la journée des correspondants et de l'assemblée générale 2013, le conseil d'administration a décidé, sur proposition de Roselyne Pedoux, d'Eric Dehling et de Claude Saumier, de lancer un sondage auprès de nos adhérents.

L'objectif était de savoir pourquoi ils étaient si peu nombreux à participer à nos réunions, nationales, interrégionales et locales. Dans les faits, cette démarche a été étendue à d'autres questions qui se posaient et il convient de souligner notamment :

- **Un taux de participation très élevé** puisque vous avez été 782 à y répondre (53% des membres disposant d'une adresse courriel) dont 53% d'hommes et 47 % de femmes.
- **Un fort sentiment de faire partie d'une association nationale** puisque 85% des personnes interrogées ont répondu oui à cette question pour trois raisons essentielles : les informations disponibles (43%), l'organisation de réunions locales, régionales, nationales (21%), les formations dispensées (15%).
- **Des attentes vis-à-vis des structures nationales, régionales et locales** autour de quatre actions : l'information, la formation, l'animation et les conseils.
- **Une diffusion de l'information satisfaisante** (81%) et le sentiment que les besoins sont pris en compte par le Bureau et le CA ; deux réponses positives qui ne doivent pas dissimuler **l'impression d'un Bureau et d'un CA trop éloignés du terrain, un manque de dialogue** au niveau local, régional, national et une **visibilité insuffisante** sur la stratégie et la politique de notre association (plus de 20% des personnes interrogées).
- **Le souhait de rencontrer les membres du Bureau et du CA sur le terrain** (68%)
- **Un intérêt très relatif pour l'assemblée générale** : 73% des personnes interrogées n'ont pas participé à une AG durant les trois dernières années pour des raisons diverses (date, lieu, coût) même si Paris est le lieu qui convient.
- **Le souhait que l'AG soit essentiellement consacrée à la réalité du vécu sur le terrain.**

Il faudra maintenant exploiter ce sondage (désormais consultable sur notre site) et c'est une tâche pour la prochaine mandature.

Labellisation avec Idéas.

A l'initiative de Laurence Fayet, deux représentants d'Idéas (organisme de labellisation des associations) ont été reçus le 23 janvier 2014 par le conseil d'administration pour présenter le travail qui peut être effectué afin d'améliorer les pratiques de notre association dans les domaines de la gouvernance, de la gestion financière, et des projets de l'ANVP.

Un diagnostic sera établi puis l'ANVP sera accompagnée pour travailler ses points faibles. La labellisation interviendra lorsque les 120 indicateurs d'Idéas seront atteints. Le comité label rendra alors sa décision. La convention cessera en fin d'optimisation, en général après 6 à 8 mois d'accompagnement.

Les propositions d'Idéas ont été acceptées à la majorité par le conseil et les travaux ont débuté au courant du mois d'avril.

La communication.

Initiée par Marie-Paule Heraud, une réflexion a été engagée avec Jack Lauga, consultant en communication, pour faire progresser notre façon d'appréhender la communication.

Une radiographie de l'ANVP a été faite (histoire et fonctionnement, logo, charte graphique, actions menées...) afin de définir une nouvelle stratégie de communication et les premiers travaux ont débuté au courant du mois de février

Les grandes orientations 2014 / 2015

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de poursuivre le travail engagé autour des six axes suivants :

- L'application effective des droits des personnes détenues et l'engagement de l'ANVP sur la future contrainte pénale.
- Le développement de l'ANVP : recrutement, soutien au réseau des adhérents et recherche de fonds publics ou privés.
- La formation des visiteurs de prison, des dirigeants de sections et des équipes interrégionales.
- La communication.
- La poursuite et le développement des contacts européens.
- La labellisation de l'ANVP.

L'application effective des droits des personnes détenues et l'engagement de l'ANVP sur la future contrainte pénale

Georges Sobieski a mis en chantier en 2012 un recensement de ce qui marchait dans les établissements et de ce qui n'était pas acceptable et dont les visiteurs étaient les témoins. Il faudra cette année tirer les conclusions de ce qui a été recensé. Nous devrions également mettre en place plus sérieusement une veille juridique sur les textes réglementaires et les lois et décrets qui sortiront et relancer le ministère de la Justice sur le statut du travail en prison.

La contrainte pénale

Le Conseil d'Administration reprend favorablement les analyses du groupe de travail. Il arrête ses orientations à partir des éléments marquants de la situation carcérale actuelle, des nouveautés, intérêts et enjeux (y compris pour l'ANVP) de la proposition « Contrainte Pénale »

La situation actuelle en matière d'incarcération

Elle est marquée par (source ministère de la justice) :

- une augmentation régulière et constante de l'incarcération depuis deux ans. (+3,23% sur 2 ans, +1,60% sur un an)
- une incarcération des personnes prévenues qui progresse plus vite (+5,47% sur 2 ans et +3,63% sur 1 an) que celle des personnes condamnées (+2,29% sur 2 ans, +0,93% sur 1 an)
- une « population non hébergée » qui stagne (même niveau en février 2014 qu'en février 2013)
- une surpopulation constante (118% globalement à fin février 2014, 137% pour les M.A.)
- des aménagements de peines qui ne progressent plus en nombre (+0,57% seulement de février 2013 à février 2014).

L'intérêt de la contrainte pénale

Une peine qui :

- vient « en plus » de celles existantes, dont le SPIP proposera le contenu au juge, lequel ne s'en emparera que s'il a « des assurances » sur ce contenu
- limitera les « ruptures » de l'incarcération (sociales, familiales, ...) et devrait contribuer à limiter la récidive
- contribuera à réduire la surpopulation carcérale.

Des conditions d'une intervention de l'ANVP à définir

Notamment :

- un rôle à définir au niveau national, puis décliné localement

- un besoin impératif d'une formation conséquente et spécifique
- la relation avec le SPIP : la dimension « encadrante » du SPIP sera plus forte qu'en détention, donc devra être connue, reconnue, admise
- les visiteurs Contrainte Pénale, partie prenante d'un projet collectif d'intervenants au service d'un projet personnel d'insertion de la personne
- la spécificité du Visiteur Contrainte Pénale : la relation « Personne à Personne » qui ne se réduit pas au seul respect des obligations posées dans la mesure
- le Visiteur Contrainte Pénale, dans sa relation au SPIP et dans la mise en œuvre du projet de la personne, ne peut être ni « supplétif » ni « électron libre ». Des « points de jonction » SPIP/Visiteurs Contrainte Pénale sont à définir. Donc une relation « A construire ».
- les conditions matérielles : les questions de la sécurité du Visiteur Contrainte Pénale sont à traiter absolument et ne peuvent être passées en second rang ; les conditions de rencontre, et particulièrement du lieu sont à définir. Le lieu de rencontre pourrait être un lieu neutre, évitant tant un local du SPIP que le domicile de la personne.

Les enjeux pour l'ANVP

L'ANVP apporte une structure nationale déclinée localement, une « durabilité », une formation et une compétence collective.

Sa crédibilité vis-à-vis des SPIP est reconnue ainsi que sa qualité de « partenaire ».

La contrainte pénale apporte un nouveau « segment d'intervention » dans le champ de l'exécution de la peine que nous ne devons pas ignorer, sachant que les deux types de visites (Incarcération ou Contrainte Pénale) sont bien différents, mais non exclusifs l'un de l'autre.

L'implication dans la Contrainte Pénale est une opportunité de pérennité et de développement pour l'ANVP, tant dans l'approche « effectifs adhérents » que dans l'enrichissement apporté par une mission nouvelle et complémentaire.

L'orientation proposée par le Conseil d'Administration

Avant tout, il s'agit de s'engager dans un processus, sachant que l'implication définitive ne pourra se faire qu'au vu de plusieurs éléments :

- le contenu de la loi, tel qu'il apparaîtra à l'issue du débat parlementaire
- la décision du gouvernement qui devra se positionner clairement sur son souhait de participation de l'ANVP et sur les conditions
- la mise en œuvre d'un « cadre national » sous la forme d'une convention nationale entre l'Administration pénitentiaire et l'ANVP, préalable à tout engagement local, portant à minima sur une formation réelle et spécifique ainsi que sur les moyens financiers mobilisables.

Pour engager ce processus, le Conseil d'Administration propose les premières mesures suivantes :

- Envoi d'un courrier au Ministre de la Justice pour lui faire part de l'analyse et des propositions de l'ANVP.
- Prolongation de la mission du groupe de travail actuel, présidé par un membre du Conseil d'Administration élu par le C.A., éventuellement étoffé par d'autres membres de l'ANVP mandatés par le C.A.
- L'ensemble de l'ANVP sera mobilisé pour alimenter et consolider la position nationale, par l'intermédiaire des Délégués Interrégionaux, des Présidents de sections et des correspondants, dans la double logique « montante et descendante ».
- L'avancée du sujet fera l'objet d'un point « récurrent » des réunions du C.A.
- Le principe de mobilisation de l'ensemble de l'ANVP sur la Contrainte Pénale pourra être élargi à d'autres sujets portés par le projet de loi, tel que l'examen des dossiers pour aménagement de peine aux deux tiers de la peine.

Le développement de l'ANVP qui regroupera le recrutement, le soutien au réseau des adhérents et la recherche de fonds publics ou privés

Suivant le plan de développement 2014/2015 initié par Claude Saumier en charge de ce dossier, il est désormais impératif de mettre en place dans chaque interrégion les actions suivantes : poursuite du recrutement de nouveaux membres, création de nouvelles sections pour les établissements qui n'en sont pas dotés, invitation des visiteurs de prison non membres de l'ANVP à venir nous rejoindre.

Nous devons également développer activement la recherche de fonds publics et privés si nous voulons réaliser nos ambitions (développement de la formation des membres, développements d'actions (bourses d'études par exemple) autres que la rencontre dans un objectif de favoriser la réinsertion des personnes détenues, etc.). La session de formation à la recherche de fonds (« *FUNDRAISING* ») a été suivie par certains d'entre nous. Elle doit déboucher en 2014 – 2015 sur des actions mises en place dans chaque interrégion sous la responsabilité des délégués interrégionaux.

La recherche de fonds, gage de l'indépendance et de la pérennité de l'ANVP, doit être l'affaire de tous et dans ce domaine toutes les suggestions ou initiatives seront les bienvenues.

La formation des visiteurs de prison, des dirigeants de sections et des équipes interrégionales

La formation tient toujours une place prépondérante parmi les actions de l'ANVP.

Ces actions peuvent être présentées sous deux axes : le premier concerne la consolidation des actions engagées en 2013 et le second, un axe de travaux spécifiques.

La consolidation des actions engagées en 2013 peut se décliner en sous-actions telles que :

- avoir une connaissance des actions de formation réalisées tout au long de l'année
- avoir une connaissance régulière de la consommation budgétaire liée à la formation
- constituer un vivier d'intervenants expérimentés
- présenter les actions de formation sur le site de l'ANVP
- établir une fiche de suivi des formations par visiteur.

Les travaux spécifiques à l'année 2014 sont :

- l'existence d'un budget prenant en charge les diverses actions de formation (dont les groupes d'analyse de la pratique et la formation de visiteurs d'Outre-mer).
- la mise en place d'une formation de formateurs, en particulier à l'accompagnement ou écoute, au sein de l'ANVP.
- le soutien à l'activité des délégués interrégionaux en matière de formation, en raison de changements probables de certains titulaires en 2014.

La communication

La communication sera pour la prochaine mandature un des axes essentiels à mettre en place.

La communication touche tous les domaines et nous devons désormais mieux communiquer :

- entre nous et ce dans toutes les instances de notre association y compris au sein du conseil d'administration
- auprès de nos partenaires sans trop nous disperser
- auprès des institutionnels
- auprès de l'opinion publique et des médias.
- Un vaste chantier à mener car nous avons trop longtemps « bricolé » sans réelle volonté d'aboutir.
- Plusieurs pistes de travail sont ouvertes
- améliorer la visibilité de l'ANVP par une évolution du logo, point de départ de notre identité
- identifier les supports de communication et les classer par catégories, définir des cibles et des messages adaptés
- hiérarchiser l'information pour qu'il n'y ait pas de surcoupe d'un support à l'autre.
- créer une grille de mise en page

- exploiter l'agrément « Association Nationale de Jeunesse et d'Education Populaire »
- nommer un chargé de communication
- ...

La poursuite et le développement des contacts européens.

Les rencontres (Angleterre, Pays de Bade, Luxembourg) prévues dans le cadre du projet « La coopération des bénévoles et des professionnels en vue de la resocialisation des personnes détenues » auront lieu en 2014. Cette démarche doit être poursuivie et amplifiée par notre association.

Le groupe Europe devra également se pencher sur l'éventualité et la faisabilité de la création d'une association européenne des visiteurs de prison.

Nous avons été également saisis par un visiteur de Bois-d'Arcy, Hervé Bibet, du problème des personnes détenues françaises à l'étranger ; il a pris contact avec le ministère des Affaires étrangères pour savoir quelle était la situation de nos compatriotes détenus (plus de 2000) à l'étranger.

Le représentant de ce ministère est prêt à aider l'ANVP au cas où nous déciderions d'engager une action. Cette action pourrait éventuellement se faire au niveau européen.

Enfin il est demandé à l'assemblée générale d'entériner la décision du conseil d'administration de faire siennes les recommandations sur le bénévolat en milieu pénitentiaire issues de la réflexion de l'ANVP et du Forum européen de politique criminelle appliquée dont le texte vous a été remis.

La labellisation de l'ANVP

Idéas, créée et financée par la Caisse des Dépôts et Consignation, des commissaires aux comptes et des experts comptables, propose aux petites et moyennes associations qui ne peuvent prétendre au Comité de la Charte (droit d'entrée de 500 000 € de budget), un label d'une durée de 3 ans leur permettant de construire une relation de confiance avec des mécènes et grands donateurs dont les attentes sont :

- une information claire et disponible : valeurs, mission, vision
- une gestion structurée pour un développement pérenne
- un contrôle externe : le label Idéas
- un reporting périodique pour l'élaboration d'une communication de qualité envers les donateurs

L'accompagnement bénévole par IDEAS sera aussi bénéfique à plusieurs niveaux.

Il permettra, en s'attaquant aux dysfonctionnements, de rassembler le CA, de formaliser les relations (bénévoles, élus, salariés), de mettre à plat nos forces et nos faiblesses pour travailler un discours afin de rendre l'ANVP et ses bénévoles visibles et sans complexes, de faciliter la réponse aux appels à projets et de mieux structurer l'action pour la pérenniser.

Comme vous pouvez le constater, l'ANVP veut mettre en chantier de nombreuses actions mais elles ne pourront réussir qu'avec l'implication totale de ses membres.

Benoît Ballenghien,
mai 2014